

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION DES DIPLOMES DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-26, D. 212-42 et D. 212-58,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 15/03/2010 portant création du certificat de spécialisation Sauvetage et sécurité en milieu aquatique,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 03/05/2022,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le certificat de spécialisation Sauvetage et sécurité en milieu aquatique des diplômes de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre,	nom	et prénom	Date et lieu de naissance
BPCSARA220001	Monsieur	AUDOUIN	Charlie	04/08/1981 Nantes
BPCSARA220002	Monsieur	BADELIER	Mathieu	28/02/1987 Chartres
BPCSARA220003	Madame	BECKEL	Jessica	01/09/1985 Verdun
BPCSARA220004	Monsieur	DAVID	Wilfrid	28/04/1971 Angers
BPCSARA220005	Madame	DELGRANGE	Coline	16/06/1988 Tourcoing
BPCSARA220006	Madame	GROSSE	Valérie	10/03/1969 Granville
BPCSARA220007	Madame	IEMMOLO	Julie	18/12/1999 Aix-en-Provence
BPCSARA220008	Monsieur	MASSARDIER	Clément	07/06/2001 Saint-Priest-en-Jarez
BPCSARA220009	Monsieur	TEOFILI	Thomas	13/10/1999 Toulouse

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 03/05/2022

Pour le Recteur de région académique,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



Bruno FEUTRIER